

Emploi type et objectifs

Le technicien en Systèmes de Sûreté maîtrise les systèmes d'intrusion et de vidéosurveillance de faible ou forte complexité.

Le technicien en courant faible réalise les travaux de modification, de maintenance préventive et corrective des diverses installations

Il doit posséder des connaissances: en électricité générale, sur les réseaux de communication (cuivres et fibres optiques), sur les principes de transmission des alarmes, sur les normes d'installation des systèmes de sûreté, en gestion des alarmes techniques, en lecture des plans du bâtiment et des schémas techniques (électricité, mécanique générale, implantation...).

Il tient à jour l'ensemble des documents techniques relatifs aux diverses installations. Il assure le paramétrage des équipements. Il analyse les besoins des clients pour y apporter une solution adaptée.

Ce technicien peut être amené à encadrer une équipe.

Public et condition d'admission

- Niveau CAP/BEP en électrotechnique, soit, une expérience significative en électricité.
- Répondre aux critères de la Fiche d'aptitude physique
- Etre reconnu travailleur handicapé
- Obtenir une décision d'orientation en formation émanant de la MDPH de son département.

Programme de la formation

Pédagogie

Nous alternons les cours collectifs avec des travaux en sous-groupe en proposant un appui individuel. Les nombreuses mises en situations concrètes induisent un comportement fortement participatif, autonome et visant à la prise de Responsabilité.

Moyens

Nous utilisons exclusivement du matériel vendu chez les distributeurs professionnels en sécurité et conforme aux exigences du secteur.

Durée

15 mois de formation technique dont 9 semaines d'application en entreprise et une préparatoire spécifique en amont.

Validation

Le Titre Professionnel (TP) Technicien en Systèmes de Sûreté, de niveau 4*, est délivré par le Ministère chargé de l'Emploi après réussite à l'examen final.

Si le TP complet n'est pas obtenu, un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles peuvent être délivrés en fonction du résultat obtenu à l'examen.

* Correspondance Niveau 4 (Bac) dans l'ancienne Nomenclature des Niveaux de certification

Trois Certificats de Compétences Professionnels(CCP)constituent les étapes clés du Titre Professionnel(TP):

1. Installer, mettre en service et maintenir un système de sûreté de faible complexité
2. Installer, mettre en service et maintenir un système de sûreté de forte complexité
3. Assurer la maintenance d'un système de sûreté

L'individualisation du parcours s'active au travers d'une adaptation des méthodes pédagogiques et du rythme de formation ajusté en fonction des observations de l'équipe pluridisciplinaire dédiée à l'accompagnement des apprenants dans leur parcours.

Nous réalisons tout au long de la formation un accompagnement au développement des compétences complémentaires: informatique, anglais technique, projet professionnel.

Périodes en entreprise

Elles ont pour objectif de positionner le stagiaire en situation réelle de travail afin de mettre en application les connaissances acquises en formation:

- Déceler et mettre en évidence les besoins d'un client
- Travailler la posture de chef d'équipe
- Se faire connaître et repérer par un employeur potentiel

Réalisation d'un Dossier Professionnel (DP)

Réalisé en fin de formation, présente l'ensemble des compétences et connaissances acquises en formation.

Evaluation pour l'obtention du TP ou des CCP

L'examen se déroule au terme de la formation et tient compte des Evaluations passées en Cours de Formation ainsi que de la synthèse des Pratiques Professionnelle.

Contacts :

Sylvie Besnard 06 77 08 43 90
Chargée de communication
s.besnard@ucrm.fr

Martine Morain 05 62 14 95 00
Secrétaire de l'ESRP
m.morain@ucrm.fr